

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue le troisième jour d'octobre deux mil onze (2011-10-03), à la salle du Conseil, à vingt-deux heures trente (22h30), sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Monsieur René-Charles Paquin, conseiller au poste numéro un
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux
Monsieur Ghislain Bellemare, conseiller au poste numéro trois
Monsieur Yves Lessard, conseiller au poste numéro quatre
Madame Jacinthe Bourgeois, conseillère au poste numéro cinq
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six
Formant quorum.

Et Diane Faucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

PRIÈRE D'USAGE.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres de ce Conseil, étant tous présents renoncent à l'avis de convocation requis normalement par la Loi;

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Embauche d'un urbaniste
- 3- Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Réjean Carle, maire, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

224/10/11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION DE madame Sylvie Béland,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé;

225/10/11

EMBAUCHE D'UN URBANISTE

CONSIDÉRANT QUE notre inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Louis Gagnon, a avisé verbalement, la directrice générale ainsi que le Maire, de son intention de ne plus exercer ses fonctions d'urbaniste pour l'application des règlements d'urbanisme et l'émission des permis, car il veut travailler quatre jours par semaine à compter de son soixantième anniversaire de naissance en novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Ursule veut continuer à offrir le service d'urbaniste à la population ursuloise;

CONSIDÉRANT QUE le Maire a discuté du sujet avec les municipalités de Saint-Paulin, Saint-Édouard-de-Maskinongé et Saint-Justin qui sont confrontées avec des besoins en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Ursule autorise le Maire Réjean Carle et la directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier avec les municipalités avoisinantes pour l'embauche en commun d'une ressource en urbanisme;

QUE le Conseil municipal délègue le Maire Réjean Carle et la directrice générale et secrétaire-trésorière Diane Faucher à signer, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Ursule, tous documents relatifs à la conclusion de ce dossier;

226/10/11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

RÉJEAN CARLE, Maire

DIANE FAUCHER, directrice générale et secrétaire-trésorière